

Association Mimine et Roudoudou



Les dangers extérieurs pour nos petits compagnons

Association Mimine et Roudoudou

Siège : 5 hameau le Mareau - 10130 Coursan-en-Ôthe
☎ 06 95 29 69 29 - ✉ mimine.roudoudou10@orange.fr - 🌐 <https://mimine-roudoudou.fr>
Siret : 879 835 486 00017
Numéro RNA : W103007997

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

Les étangs et piscines.

La plupart des chats fuient l'eau comme la peste et n'iraient jamais se baigner de leur plein gré. Mais, tout comme d'autres animaux, il leur arrive de tomber dans des étangs et piscines non sécurisés.

Parois lisses ou rives abruptes sont en ce cas des pièges mortels, car les malheureux ne peuvent plus s'en sortir. Ils nagent jusqu'à épuisement avant de se noyer. Donc, rives planes ou rampes devraient s'imposer respectivement pour étangs et piscines.

Une rampe atteignant l'eau permettra à nos félins de se sauver de ce mauvais pas.



Les regards.

Les regards, de canalisation ou autres, constituent un danger mortel pour les chats comme pour d'autres petits animaux sauvages.

Il faudrait recouvrir ces orifices d'un grillage fin, un maillage de 5 mm étant l'idéal, pour la protection de tous les animaux.

Les plantes toxiques à l'extérieur (Ces listes ne sont bien entendu pas exhaustives)



Amandier : troubles respiratoires et convulsions ; Azalée : salivation, faiblesse ; Buis : troubles digestifs et neurologiques ; Chélideine : troubles neurologiques ; Ciguë : excitation puis apathie, troubles respiratoires ; Colchique ; Cytise : troubles respiratoires et neurologiques ; Datura : troubles digestifs et neurologiques ; Digitale : troubles cardiaques ; Eucalyptus : troubles digestifs ; Fougère : diarrhée hémorragique ;

Genévrier : irritations des muqueuses et troubles digestifs ; Ginkgo biloba ; Hellébores : troubles digestifs ; Hortensia : asphyxie ; If : troubles digestifs et neurologiques ; Iris : troubles neurologiques ; Jonquille : troubles digestifs ; Lauriers : troubles cardiaques ; Lys ; Muguet : troubles digestifs et cardiaques ; Thuya : gastro entérite, atteinte du foie et des reins.

Comment réagir en cas d'intoxication supposée de votre chat

Voici quelques conseils de comportement en cas d'intoxication par les plantes notamment :

- **Allez au plus tôt chez le vétérinaire** avec un échantillon de la plante, son nom ou éventuellement sa photo.
- **Ne donnez ni à boire, ni à manger** à votre chat avant d'en avoir parlé à votre vétérinaire.
- **Ne faites pas vomir votre chat.**
- **Ne donnez pas de médicaments** (pour chat ou pour humain) à votre chat sans avis du vétérinaire.

- **Laissez votre chat au repos** et observez ses réactions pour mieux les communiquer à votre vétérinaire.

Les clôtures électriques

Les clôtures électriques mal posées, qu'elles soient faites de fils noués ou de filets de pacage, peuvent présenter un danger de mort pour les chats et petits animaux sauvages comme les hérissons.

Si le courant est amené jusqu'au sol, les animaux précités sont exposés à des décharges qui contracteront leur musculature. Ils ne pourront dès lors plus se dégager et mourront dans des douleurs atroces. De telles clôtures sous tension sont à surveiller journalièrement et le fil/cordon le plus bas devrait passer à environ 30 cm du sol, afin que hérissons, lièvres, martres, amphibiens et chats puissent circuler sans entrave.

Y faire passer un **courant à haute tension est interdit**, il faut se limiter au courant le plus faible possible et celui-ci ne doit être enclenché qu'en cas d'absolue nécessité.

Les filets de protection des oiseaux

En règle générale, seuls des filets enveloppants ou détendus représentent un danger pour les chats.

Par conséquent, enlevez tout de suite les filets inutilisés, afin qu'aucun animal ne puisse s'y emmêler. Les filets doivent être bien tendus et suffisamment distants du sol pour réduire le risque de voir de petits animaux pris au piège.

Les animaux venimeux



Les insectes venimeux ou ceux qui piquent ont généralement une coloration jaune-noir avertissant les chats qu'ils ne doivent pas s'y attaquer.

Toutefois, il arrive qu'une guêpe, un bourdon ou autre pique un chat. Si c'est dans la région du museau ou du cou, il faut immédiatement consulter le vétérinaire, car l'œdème peut bloquer la respiration.

La peau des crapauds et des salamandres terrestres produit des sécrétions toxiques. Si un chat tente de croquer ce genre d'animal, il bavera et aura des nausées qui l'éloigneront en principe de ces bêtes à l'avenir. Il n'y a donc pas de précautions particulières à prendre.

La circulation

Les accidents de la circulation sont de loin la principale cause de décès des chats âgés de moins de 2 ans environ. Les plus âgés sont normalement plus prudents aux abords des routes mais peuvent aussi se faire écraser.

La saison des foins et des moissons

Chaque année des foens et des chats sont fauchés dans les prés. Si vous habitez dans une région rurale, parlez avec les agriculteurs voisins de la possibilité de détecter au moyen d'appareils

infrarouges la présence de tels animaux dans l'herbe haute. Les associations de protection des animaux et les chasseurs aident volontiers à découvrir chats et faons dans les prairies avant la moisson.

Le mieux est cependant de laisser vos chats à la maison pendant la période des foins ou des moissons.

Les chats, mais surtout les hérissons et les grenouilles, peuvent être blessés lorsqu'une débroussailleuse ou un élagueur sont utilisés pour tondre le gazon, sans contrôle préalable sous les haies et les buissons.

Les feux d'artifice

La fête nationale et la nuit de la Saint-Sylvestre sont synonymes de peur et de panique pour de nombreux chats en raison des détonations.

La seule solution consiste à l'enfermer à temps à la maison, on leur proposera alors des endroits sombres où se retirer en paix.

Il ne faut en aucun cas consoler un chat apeuré, car sa réaction de crainte n'en sera que renforcée.



Si un chat est très sensible aux détonations, vous aurez avantage à discuter quelques semaines auparavant avec le vétérinaire, au sujet d'éventuels traitements médicamenteux.

Nous espérons que ce petit guide des dangers en extérieur puisse vous aider à prévenir les accidents.



Association Mimine et Roudoudou - Siège : 5 hameau le Mareau - 10130 Coursan-en-Ôthe
☎ 06 95 29 69 29 - ✉ mimine.roudoudou10@orange.fr - 🌐 <https://mimine-roudoudou.fr>
Siret : 879 835 486 00017 - Numéro RNA : W103007997 -

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique